

Audit des processus d'encaissement impôt anticipé et droit de timbre – partie de l'audit du Compte d'État

Administration fédérale des contributions

L'essentiel en bref

La division Perception de la Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre DAT a pour tâche principale de déterminer et percevoir correctement l'impôt anticipé et les droits de timbre (droits d'émission, de négociation et sur les primes d'assurance). En 2020, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a enregistré des recettes brutes de 30,5 milliards de francs au titre de l'impôt anticipé. Pour les droits de timbre, les recettes se sont élevées à 2,4 milliards de francs en 2020. Lors de la perception de l'impôt anticipé, il est aussi possible de faire une simple déclaration, auquel cas – à condition que la procédure de déclaration soit autorisée – l'impôt anticipé ne doit pas être payé. En 2020, la déclaration de plus de 475 milliards de francs de distributions brutes a été autorisée. Plus de 80 % de l'impôt anticipé dû est réglé sans flux financier. Le dernier audit de la division Perception a été effectué par le Contrôle fédéral des finances en 2018.

La surveillance de l'art. 21 de l'ordonnance sur l'impôt anticipé est lacunaire

Conformément à l'art. 21 OIA, toute société anonyme ou société à responsabilité limitée suisse doit, sous certaines conditions, remettre spontanément à l'AFC des documents définis. L'audit a montré que divers documents manquent, bien que des informations indiquant une obligation soient parfois disponibles. La division Perception n'a pas de vue d'ensemble des documents manquants. Ces derniers ne font l'objet d'aucune surveillance ni procédure active de rappel. Cette absence de surveillance affaiblit le système de contrôle interne (SCI).

Le traitement automatisé des formulaires programmé ne repose pas sur une approche axée sur les risques. Aucune vérification de l'exactitude des données déclarées dans les formulaires n'est effectuée, même sur la base d'un échantillon. Des contrôles compensatoires augmenteraient l'efficacité des contrôles.

Un SCI existe par ailleurs pour les processus clés contrôlés par la division Perception. Les contrôles clés y ont été vérifiés et sont efficaces.

La numérisation présente un fort potentiel d'amélioration - un rythme plus soutenu est souhaitable

Les contrôles clés automatiques dans les processus existants fonctionnent. La solution actuelle, qui répond aux exigences de contrôle (SCI), permet de traiter les déclarations.

Le niveau de numérisation atteint jusqu'à présent n'est pas très élevé. L'utilisation d'Internet pour le « dépôt en ligne » est encore trop faible. Le CDF estime que la solution actuelle est tout juste satisfaisante. Au moment de l'audit, 95 % des contribuables soumettaient leurs formulaires sur papier, dont le traitement et l'examen entraînent un surcroît de travail inutile. En outre, le traitement manuel des formulaires par différents services, augmente le risque d'erreur.

La division Perception a défini des objectifs minimaux dont la mise en œuvre a pris du retard. De l'avis du CDF, l'attractivité du dépôt en ligne (VOE) devrait être renforcée par l'intégration des principaux formulaires encore manquants. La solution actuelle ne permet pas de garantir le respect des obligations prévues par l'art. 21 OIA. Des améliorations sont nécessaires et possibles.

Numérisation: la division Perception face à de profonds changements

Avec la numérisation croissante, une partie importante des tâches actuelles de la division Perception disparaîtra, avec les répercussions correspondantes sur les postes de travail. La division Perception DAT de l'AFC est consciente des défis à relever et souhaite soutenir activement la transformation dans un avenir proche avec le processus de gestion du changement Fit4Future.

Texte original en allemand